



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
MAIRIE DE LA DESIRADE

En raison des mesures sanitaires à respecter lors des votes des dimanches 20 et 27 juin 2021,

Le Maire et son Conseil Municipal informent les électeurs, qu'avant d'accéder aux bureaux de vote, ils devront se munir :

- D'une pièce d'identité avec photographie
- De leur carte électorale
- D'un stylo à usage individuel

Le port du masque est bien sûr obligatoire aux abords et à l'intérieur des bureaux de vote.

Toutes les mesures nécessaires seront prises afin de garantir le déroulement des scrutins dans le respect des précautions sanitaires.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Fait à La Désirade le 16 juin 2021

Le Maire,

Loïc TONTON